

Dossier électronique, nouvelle mouture

MÉDECINE Ne lappelez plus «dossier électronique du patient». Cet outil informatique devient le «dossier électronique de santé» à la faveur d'une centralisation technologique. Elisabeth Baume-Schneider a présenté les contours de cette évolution hier à Berne

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

On le sait malade, peu apprécié et encore moins utilisé. Le dossier électronique du patient (DEP) nécessite un traitement de choc pour trouver, enfin, le chemin du succès auprès des utilisateurs et des prestataires de santé. Pour le réanimer, la Confédération propose une centralisation étatique du dossier électronique du patient. Au passage, l'outil change de nom et devient le dossier électronique de santé (DES). Il sera doté d'une nouvelle loi fédérale, la LDSan, dont le message a été transmis au parlement hier.

L'évolution proposée n'est pas que sémantique, «elle s'inscrit dans un changement de paradigme profond», a expliqué Elisabeth Baume-Schneider, conseillère fédérale chargée de la Santé. Ce changement de nom indique clairement un nouveau départ. Le Conseil fédéral désire proposer un service pour tous qui nous accompagne toute notre vie.»

Les différents éléments qui ont poussé le gouvernement à changer de cap sont connus depuis longtemps. La gestion décentralisée, complexe et répartie entre plusieurs acteurs régionaux et privés de l'outil, peine à convaincre. En septembre, seules 123 559 personnes avaient ouvert un dossier électronique du patient dans le pays. «Son utilisation est clairement en dessous des attentes», a confirmé la ministre de la Santé. De plus, trop de prestataires de soins ne sont pas affiliés et le retard technique est inacceptable. Globalement, la situation actuelle n'est pas satisfaisante.» Des griefs qui poursuivent le programme depuis son introduction progressive en 2020. Au point de lui valoir le surnom de «cimetière à PDF», a encore noté la Jurassienne.

L'évolution la plus importante concerne l'infrastructure technique centralisée: «La Confédération sera responsable du système d'information et veillera à ce qu'une solution uniforme soit



Le dossier électronique de santé sera automatiquement et gratuitement mis à disposition de la population. (NEUCHÂTEL, 25 OCTOBRE 2021/JEAN-CHRISTOPHE BOTT/KEYSTONE)

mise en place en Suisse», assure-t-on à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Des coûts encore flous

Pour réussir ce saut, le dossier électronique de santé sera automatiquement et gratuitement mis à disposition de la population. Ce sont les cantons qui s'occuperont de prévenir leurs habitants respectifs. Les personnes qui ne veulent pas d'un tel dispositif pourront le refuser. Une méthode appelée «opt-out» qui est également pratiquée en Autriche, où seule 3% de la population a fait usage de son droit d'opposition. Pour adhérer au DES, la Confédé-

ration prévoit trois possibilités: en ligne avec son identité électronique (e-ID), au guichet des communautés qui gèrent l'outil (comme Cara en Suisse romande) ou lors d'une consultation médicale. Par ailleurs, la centaine de milliers de personnes qui ont déjà ouvert un tel dossier ne devront pas recommencer à zéro au moment de l'introduction du nouveau, prévue pour 2030. Les informations consignées seront migrées automatiquement dans le nouveau format.

Le DES s'adressera à l'avenir à l'ensemble de la population et chaque titulaire sera propriétaire des données stockées: du statut

vaccinal aux résultats de laboratoire les plus récents. Chacun pourra décider quelles informations figurent dans le dossier et qui y a accès. Sans autorisation du titulaire, personne ne pourra consulter un DES, sauf en cas d'urgence vitale. Un historique d'accès permettra alors de vérifier a posteriori qui a consulté quelles informations et à quel moment. Pour Elisabeth Baume-Schneider, il s'agit de proposer «un outil utile qui puisse servir d'archives à long terme».

Du côté des professionnels de santé, ils seront tous raccordés à la plateforme. Des médecins aux hôpitaux en passant par les phar-

macies, les EMS, les laboratoires et les centres de soins. Les documents pertinents seront enregistrés automatiquement dans le DES. Pour y arriver, les différents acteurs du système de santé devront travailler avec des standards communs, et des projets pilotes sont prévus pour que les données structurées soient intégrées plus facilement. Anne Lévy, directrice de l'OFSP, en est convaincue: «Cela améliorera l'efficacité et la qualité des traitements. De quoi réduire également les redondances», et le travail administratif.

Si le futur dossier sera gratuit, il aura néanmoins un coût, mais

Les personnes qui ne veulent pas d'un tel dispositif pourront le refuser

d'exploitation du système d'information sont estimés à quelques dizaines de millions de francs par an». La Confédération assumera les coûts d'achat de l'infrastructure, qui fera l'objet d'un appel d'offres. Et, de leur côté, les cantons assumeront les coûts d'exploitation courants.

Le projet de centralisation présenté hier répond à l'ensemble des propositions, soutenues par 90% des parties prenantes, lors de la procédure de consultation menée en 2023 et aux critiques émises par Contrôle fédéral des finances fin octobre. Ce développement satisfait également Patrice Hof, secrétaire général de Cara, la communauté qui gère la majorité des dossiers électroniques du patient en Suisse romande: «Nous nous réjouissons de voir que le Conseil fédéral vise une participation facilitée de l'ensemble des prestataires de soins par l'imposition de standards techniques permettant l'échange automatique d'informations entre les logiciels cliniques et le dossier électronique.» ■